



Newsmail de novembre 2016

Madame, Monsieur,

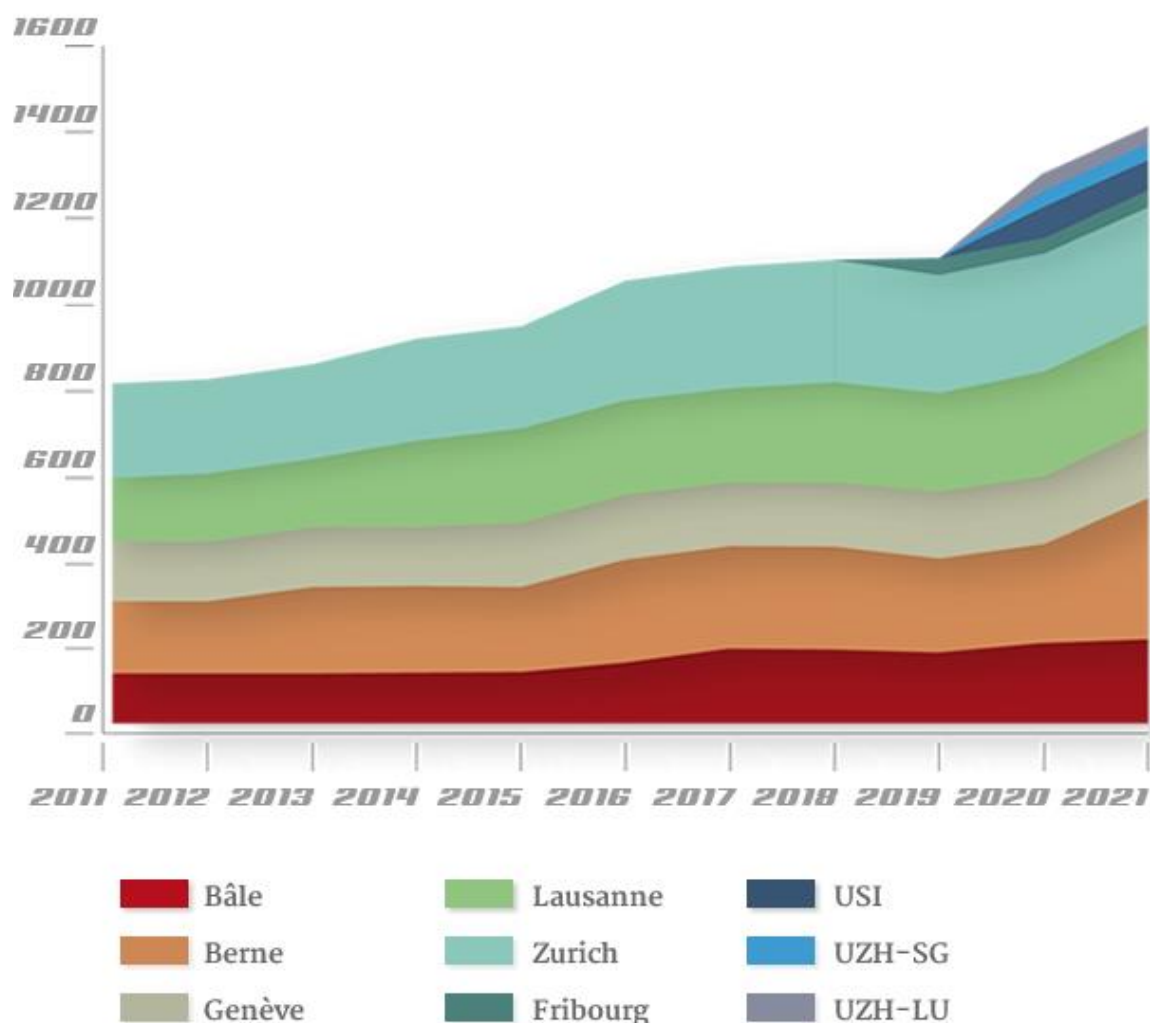
Au début de la session d'hiver, les Chambres fédérales ont confirmé leurs décisions de principe concernant le financement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les quatre années à venir. Après le Conseil des Etats, le Conseil national a lui aussi approuvé une réduction de la part d'économies FRI dans le Programme de stabilisation 2017-2019. Comme le Parlement a augmenté ponctuellement les moyens financiers dans le Message FRI 2017-2020, l'ampleur des mesures d'économies dans le Domaine FRI a été proportionnellement corrigée vers le bas. Le budget 2017 doit encore être adapté d'ici à la fin de la session d'hiver.

Je vous souhaite une bonne lecture et de joyeuses fêtes de fin d'année.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

FACTS & FIGURES

Evolution de la capacité d'accueil en médecine humaine au niveau master



Source: CSHE

Médecine humaine: plus de 1'400 étudiants en 1^{ère} année de master d'ici 2021

Les universités suisses veulent porter à 1'400 places d'études leurs capacités en médecine humaine au niveau master d'ici 2021. Pour ce faire, les facultés de médecine de Bâle, de Berne, de Genève, de Lausanne et de Zurich vont augmenter leur nombre de places d'études. D'autres universités vont mettre en place de nouvelles filières d'études en master. En 2019, l'Université de Fribourg va compléter son actuel programme de bachelor par un master pour 40 futurs médecins. Dès 2020, l'Université de Saint-Gall (UZH-SG) et l'Université de Lucerne (UZH-LU) vont toutes les deux créer 40 places d'études en collaboration avec l'Université de Zurich. En outre, dès 2020, 70 titulaires

d'un bachelor pourront étudier dans la nouvelle filière de master de l'Università della Svizzera italiana (USI). Comme l'explique la **Conférence suisse des hautes écoles**, ces mesures visent à hisser le nombre annuel de diplômés en médecine humaine à 1'350 dès 2025.

ACTUALITES DU MOIS

Immigration

Le Conseil des Etats se rallie à la majorité de la commission

01.12.2016

Par 26 voix contre 16 et une abstention, la majorité du Conseil des Etats s'est prononcée en faveur d'une mise en œuvre de l'article constitutionnel 121a sur l'immigration qui est compatible avec la libre circulation des personnes. La Chambre haute soutient le concept de sa Commission des institutions politiques (CIP-E). Ce dernier se base sur une préférence indigène et prévoit d'introduire l'obligation d'auditionner des candidats et de motiver ses refus lors de procédures de recrutement dans certaines branches. Le concept s'écarte de la réglementation retenue par le Conseil national. La Chambre du peuple discutera donc à nouveau de la gestion de l'immigration pendant la deuxième semaine de la session.



Budget 2017

Le Conseil national pour le renvoi

01.12.2016

Par 113 voix contre 77, le Conseil national a refusé au vote sur l'ensemble le projet de budget 2017 de la Confédération, ce qui correspond à un renvoi. Les voix qui plaidaient en faveur de coupes supplémentaires et les voix favorables à une réduction des économies se sont cumulées. Dans le débat de détail, une majorité avait soutenu les augmentations décidées dans le cadre du Message FRI 2017-2020 et déjà confirmées dans le cadre du programme de stabilisation des finances. Le Conseil des Etats va maintenant examiner le budget 2017.



Budget 2017

En conformité avec le Message FRI

30.11.2016

La majorité des conseillères et conseillers nationaux a confirmé dans le budget 2017 les moyens financiers supplémentaires pour la formation, la recherche et l'innovation (FRI) décidés par le Parlement pendant la session d'automne, dans le cadre du Message FRI 2017-2020. L'an prochain, le Domaine des EPF recevra ainsi 40 millions de francs supplémentaires et les universités 14 millions. Les moyens pour les hautes écoles spécialisées et pour les établissements de recherche augmenteront de 10 millions de francs.



Programme de stabilisation 2017-2019

Le National réduit la part d'économies FRI

29.11.2016

Par 120 voix contre 67, le Conseil national a décidé d'adapter les mesures d'économies prévues dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2017-2019 aux augmentations décidées dans le Message FRI 2017-2020. La Chambre du peuple suit ainsi la décision du Conseil des Etats, qui avait réduit en conséquence la contribution FRI au Programme de stabilisation 2017-2019 pendant la session d'automne déjà. Les hautes écoles et les institutions de recherche doivent désormais économiser 196 millions de francs pendant les années 2017 à 2019, au lieu des 485 millions de francs prévus par le Conseil fédéral.



LEHE

Adoption de la nouvelle ordonnance

23.11.2016

Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance révisée sur les dispositions relatives à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La nouvelle ordonnance règlera de façon uniforme les principes de financement de la Confédération pour les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.



Loi sur le génie génétique

La CSEC-N demande un moratoire illimité

18.11.2016

Dans le cadre de sa discussion sur la modification de la loi sur le génie génétique, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) s'est prononcée en faveur d'un moratoire illimité sur les OGM, par 13 voix contre 9. Le Conseil fédéral, lui, propose de prolonger de quatre ans l'interdiction de cultiver des organismes génétiquement modifiés (OGM), actuellement en vigueur jusqu'à fin 2017. La CSEC-N s'est également opposée, par 18 voix contre 5 et 2 abstentions, au concept du Conseil fédéral qui vise à créer des zones pour la culture concentrée d'OGM après l'échéance du moratoire.



Budget 2017

La CdF-E soutient les augmentations décidées

18.11.2016

La Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) veut confirmer dans le budget 2017 les augmentations des moyens financiers décidées par les Chambres fédérales dans le cadre du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2017 à 2020. La CdF-E propose ainsi d'augmenter les crédits pour les hautes écoles et les institutions de recherche de 74 millions de francs au total.



CTI

Harmonisation des contributions overhead

16.11.2016

Dès le 1^{er} janvier 2017, la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) indemnifiera de façon uniforme les coûts indirects des projets qu'elle encourage. Avec le nouveau système, tous les établissements de recherche seront traités de la même manière. Les contributions, dites overhead, couvrent les coûts qui sont en sus des frais salariaux des scientifiques. Le Parlement a déjà approuvé les moyens financiers correspondants pour les années 2017-2020 au cours de la session d'automne.



Recherche clinique

Feuille de route pour renforcer la relève

15.11.2016

A l'avenir, différentes mesures vont promouvoir de façon ciblée la relève dans la recherche clinique. Les jeunes médecins devraient bénéficier d'offres de formation de base et postgrade uniformisées, ainsi que de meilleures possibilités de carrières. Un groupe de travail sous la direction de l'Office fédéral de la santé publique a élaboré une feuille de route en ce sens. La recherche clinique fait le lien entre le travail en laboratoire et les soins aux patients.



Budget 2017

La CdF-N confirme le Message FRI

11.11.2016

La Commission des finances du Conseil national (CdF-N) propose à son conseil d'adapter le budget 2017 de la Confédération aux décisions prises au sujet du Message FRI 2017-2020 et du Programme de stabilisation 2017-2019. Ainsi, les moyens financiers pour le Domaine des EPF devraient être augmentés de 40 millions de francs en 2017. Les contributions aux hautes écoles universitaires devraient augmenter de 14 millions de francs, celles pour les hautes écoles spécialisées de 10 millions de francs et les moyens pour les établissements de recherche d'importance nationale de 10 millions de francs.



CTI

Collaboration renforcée avec le Liechtenstein

11.11.2016

La Suisse et le Liechtenstein veulent collaborer plus étroitement à l'avenir pour la promotion de l'innovation. Les deux gouvernements ont signé un accord qui prévoit d'élargir les prestations de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). La CTI devrait ainsi évaluer et accompagner, contre rémunération, des projets lancés par le Liechtenstein. Cet accord permettra aussi aux partenaires qualifiés pour des projets d'innovation de collaborer indépendamment de leur origine.



IFFP

Objectifs stratégiques 2017-2020

09.11.2016

Le Conseil fédéral a fixé les objectifs de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) pour les années 2017-2020. L'IFFP devra continuer à exercer la fonction d'organisation experte pour la formation professionnelle, à dialoguer avec la société et à contribuer au développement de la formation professionnelle. En outre, le Conseil fédéral charge l'IFFP de consolider sa position dans le paysage suisse des hautes écoles et de préparer son accréditation institutionnelle.



Perméabilité

A l'uni avec une maturité spécialisée

09.11.2016

Dès 2017, il sera possible d'étudier dans les hautes écoles universitaires avec une maturité spécialisée et un examen complémentaire réussi. Les titulaires d'une maturité spécialisée seront ainsi soumis aux mêmes conditions que les détenteurs d'une maturité professionnelle. Le Conseil fédéral a décidé d'une modification d'ordonnance en ce sens. Les cantons, eux, ont déjà adapté le droit intercantonal.



La CIP-E veut contraindre les entreprises

07.11.2016

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-E) s'est prononcée sur la mise en œuvre de l'article constitutionnel 121a sur l'immigration. Par 7 voix contre 6, la majorité de la commission a opté pour un concept qui met davantage les entreprises à contribution. Ces dernières doivent annoncer les postes vacants aux offices régionaux de placement et convoquer les demandeurs d'emploi qualifiés habitant en Suisse à un entretien d'embauche. Les refus de les engager doivent être motivés par écrit auprès des autorités. Ce concept se base sur la préférence indigène approuvée par le Conseil national, et il respecte la libre circulation des personnes avec l'UE. Les deux chambres traiteront la proposition durant la session d'hiver.




AGENDA


15.12.2016 | Université de Bâle

 swissnexDay'16: The Future of Ageing


12.-13.01.2017 | Berne

 Séance de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E)

13.01.2017 | Berne

 Conférence spécialisée de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

19.-20.01.2017 | Berne

 Séance de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N)

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

CONTACT

Réseau FUTURE

Münstergasse 64/66, 3011 Berne

Tel. 031 351 88 46, Fax 031 351 88 47

info@netzwerk-future.ch

www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

1^{er} décembre 2016
